

MINERGIE®
Mieux construire. Mieux vivre.



Vivre dans un bâtiment Minergie :
conseils pour un confort maximal

Qu'est-ce que Minergie ?

Minergie est un label de construction suisse qui se distingue par des bâtiments au confort élevé et aux besoins en énergie réduits. Ils sont respectueux du climat et leur exploitation ne génère pas de CO₂. Si vous vivez dans un bâtiment Minergie, vous respirez un air frais en permanence grâce à un système de ventilation douce et la protection thermique maintient une température agréable en été. La faible consommation d'énergie permet de réduire vos charges. Vous économisez ainsi de l'argent, protégez le climat et bénéficiez d'un confort accru.

Les trois labels **Minergie**, **Minergie-P** et **Minergie-A** se distinguent chacun par leur bilan énergétique. Minergie, le label classique, présente un bilan énergétique supérieur d'au moins 25 % à celui prescrit légalement pour les nouvelles constructions. Minergie-P met l'accent sur l'isolation optimale de l'enveloppe du bâtiment, alors que Minergie-A mise sur l'autoproduction d'électricité au moyen d'une installation photovoltaïque avec une production supérieure à celle nécessaire à son fonctionnement. Le complément ECO intègre les thèmes de la santé et de l'écologie de la construction.

Dans cette brochure, vous trouverez **des conseils simples** sur la manière de profiter de tous les atouts de votre bâtiment Minergie. Notre FAQ minergie.ch/fr/faq, répond aux questions les plus fréquemment posées.

Conseils pour un intérieur douillet

- ✓ **Fenêtres** : En cas de besoin la ventilation par les fenêtres est pertinente et ne consomme que peu d'énergie. Évitez toutefois de les ouvrir en permanence (par ex. en imposte) pour empêcher des pertes thermiques considérables.
- ✓ **Humidité de l'air** : un taux d'humidité moyen de 30 à 50 % est recommandé, une valeur temporairement inférieure étant admise. Si l'air est trop sec (généralement l'hiver), baissez autant que possible votre ventilation et la température de la pièce. Faire sécher le linge à l'intérieur ou mettre des plantes augmente le taux d'humidité. Utilisez un hygromètre.
- ✓ **Odeurs** : pour évacuer les odeurs désagréables (de cuisson par ex.), augmentez temporairement la ventilation d'un cran.
- ✓ **Protection thermique** : les jours de grande chaleur, des stores ou des volets clos protègent de la surchauffe. En cas de températures extérieures élevées, fermez les fenêtres pendant la journée et réduisez le renouvellement d'air de l'installation de ventilation en cas d'absence. Ouvrez les fenêtres la nuit pour rafraîchir et augmentez le renouvellement d'air du système de ventilation pendant les heures les plus fraîches.
- ✓ **Température ambiante + chauffage** : réglez votre température ambiante idéale. Tenez compte du temps de réaction des différents systèmes de chauffage (par ex. chauffage au sol). Au besoin, consultez votre concierge ou votre gérance à ce sujet.
- ✓ **Température ambiante + rafraîchissement** : si vous souhaitez rafraîchir activement malgré la protection thermique en place, utilisez, si disponible, l'installation du bâtiment. Gardez les fenêtres fermées et ne réglez pas la température trop bas. Si vous disposez d'une installation PV, rafraîchissez de préférence lorsque celle-ci produit beaucoup d'électricité.

Conseils pour plus d'efficacité

- ✓ **Aération par les fenêtres** : Si vous le souhaitez, vous pouvez ouvrir ponctuellement les fenêtres. Il faut toutefois éviter de les ouvrir en permanence pendant la période de chauffage (fenêtres en imposte, par ex.) ; la perte d'énergie est considérable.
- ✓ **Appareils électroniques** : éteignez complètement les appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas. La consommation des appareils en veille peut représenter jusqu'à 10 % de la consommation d'électricité et les appareils produisent de la chaleur même lorsqu'ils sont en veille.
- ✓ **Éclairage** : privilégiez les ampoules LED, les luminaires avec interrupteur automatique et évitez ceux qui consomment beaucoup en mode veille.
- ✓ **Étiquette énergie des appareils électroménagers** : optez pour la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et remplacez les appareils énergivores.
- ✓ **Filtres et entretien de la ventilation** : remplacez les filtres de votre aération douce selon les besoins (environ deux à trois fois par an). Ils ne doivent pas être nettoyés ni utilisés plusieurs fois. Vous pouvez les changer vous-même, après instructions, ou charger un spécialiste de le faire. L'installation de ventilation devrait être contrôlée par un spécialiste tous les trois à cinq ans.
- ✓ **Modes de fonctionnement de la ventilation** : si vous disposez de votre propre appareil de commande, choisissez les modes « Normal » pour le quotidien, « Estival » pendant les mois plus chauds et « Réduit » lors de vos absences prolongées.
- ✓ **Photovoltaïque** : si votre bâtiment dispose d'une installation photovoltaïque (PV), utilisez de préférence les appareils à forte consommation (p. ex. lave/sèche-linge) pendant la journée, lorsque l'installation produit l'énergie nécessaire.

- ✓ **Radiateurs et bouches de ventilation** : ne placez pas de meubles, de tableaux ou d'autres objets devant les radiateurs et les bouches de ventilation.
- ✓ **Robinetterie** : installez des robinets à économie d'eau de la classe énergétique la plus élevée.
- ✓ **Stores** : Pendant la période de chauffage, laissez si possible les stores ouverts afin que le soleil puisse pénétrer dans les pièces (les gains solaires permettent d'économiser beaucoup d'énergie pour le chauffage). Si un store doit trop souvent servir de protection anti-éblouissement, installez une protection appropriée à l'intérieur.
- ✓ **Température de la pièce** : si vous réduisez la température de seulement 1 °C pendant la période de chauffage, vous économisez env. 8 % d'énergie et l'humidité de la pièce augmente d'env. 4 %.



Pourquoi Minergie ?



Air ambiant sain : une ventilation douce assure un apport d'air frais continu et empêche l'accumulation d'odeurs, de CO₂ ou d'humidité, prévenant ainsi l'apparition de moisissures. Elle permet d'économiser de l'énergie en hiver grâce à un système de récupération de chaleur et peut, en été, rafraîchir l'air.



Faibles pertes d'énergie grâce à une bonne isolation : une enveloppe du bâtiment bien isolée garantit de faibles pertes d'énergie, permet de réduire les coûts de chauffage et d'améliorer le confort thermique en toutes saisons.



Coûts réduits pour le chauffage et l'électricité : Minergie garantit que tous les composants techniques interagissent efficacement. En plus, Minergie prévoit des incitations à opter pour des appareils ménagers et de l'éclairage à haute efficacité énergétique.



Indépendance grâce à la production d'électricité propre : Les trois labels exigent, dans les nouvelles constructions, qu'une partie de l'électricité soit autoproduite, en général à l'aide d'une installation PV. Les propriétaires et les locataires sont ainsi plus indépendants de l'énergie provenant de l'étranger et des fluctuations des prix.



Zéro CO₂ en exploitation : Minergie exige que la production de chaleur et de froid soit assurée par des énergies renouvelables (sauf le chauffage à distance et la couverture de pic de demande). Ainsi, les bâtiments Minergie n'émettent pas de CO₂ en phase d'exploitation.



Aperçu de sa propre consommation d'énergie : le monitoring énergétique permet d'être informé des principales données de consommation.

Vous avez des questions ?

La FAQ que vous trouvez sur notre site internet répond aux questions les plus fréquemment posées, donne de nombreux conseils, ainsi que les coordonnées de nos partenaires spécialistes.

Personnes de contact pour les questions suivantes :

Question	Contact
Questions générales sur l'utilisation optimale d'un bâtiment Minergie :	cette brochure ainsi que la FAQ sous minergie.ch/fr/faq
Questions pratiques sur les réglages pour lesquels vous n'avez pas d'influence en tant qu'habitant·e ou si le confort ne correspond pas à vos attentes :	le concierge/la gérance/ le propriétaire
Questions techniques de la copropriété ou de la gérance concernant leur bâtiment :	l'installateur
Questions spécifiques de la copropriété ou de la gérance concernant la certification :	l'office de certification minergie.ch/offices-de-certification
Questions sur le développement des labels et sur les produits :	Association Minergie romandie@minergie.ch

Vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un appartement ? Optimisez votre bâtiment avec : SQM Exploitation, PERFORMANCE et Monitoring+. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

C'est avec plaisir que nous vous fournissons des conseils personnalisés.

Agence romande Minergie

Avenue de Pratifori 24C

1950 Sion

027 205 70 10

romandie@minergie.ch

www.minergie.ch

Avec le soutien de



Leadingpartner Minergie

